

Institut Bas-Rhinois IBREM 67 de l'École Moderne

Le deuil difficile de Paul Jacquin

J'ai fait la connaissance de Paul en été 1994 : il venait d'être nommé à Zittersheim et cherchait dans ma classe unique de Hohatzenheim quelques idées pour démarrer. C'est ce qu'il disait, mais j'ai vite remarqué que d'idées, il n'en manquait pas, et qu'il avait simplement besoin de les confronter à des enseignants qui avaient un peu d'expérience et la même passion du métier. C'est donc tout naturellement qu'il est entré dans notre groupe de travail de pédagogie institutionnelle et au CA (comité d'animation) de l'IBREM 67 (groupe Freinet). L'éloignement de nos deux villages des lieux de réunion nous a souvent fait faire une partie de la route ensemble, pour économiser l'essence, mais surtout pour le plaisir de bavarder. De temps à autre, il partageait nos repas de famille et les premières années, nous allions à Zittersheim pour la fête scolaire de fin d'année.

Après le choc de la mort de Paul, j'ai essayé de comprendre, d'en savoir plus sur ce drame. Loin de Zittersheim (c'était les vacances de Pâques) et de tout témoignage direct, je n'ai pu que confronter les informations données par la presse avec mes souvenirs de Paul et de ce qu'il m'avait dit de sa classe, avec ma propre expérience d'institutrice de classe unique dans un petit village et avec mon expérience des relations avec l'Inspection académique. De cette revue de presse et des réflexions qu'elle suscita sont nées une intime conviction et un certain nombre de questions que j'aimerais soumettre aux lecteurs de CPE.

(Pour en faciliter la lecture, j'utiliserai l'écriture italique pour citer les passages des différents journaux et l'écriture standard pour mes remarques et mes questions).

1.

Le 15 avril, le JOURNAL DU DIMANCHE

consacre une demi-page au drame de Zittersheim. Après le résumé des événements, il donne le témoignage indigné de Gaby Muller, institutrice du village voisin, puis celui du maire Gilbert Brock qui rappelle un précédent conflit avec des parents d'élève :

«Il avait été victime l'an dernier d'un faux témoignage de la part d'un enfant qui l'avait mis en cause à propos d'une chute lors d'une promenade. Il s'était expliqué et tout était rentré dans l'ordre...»

Je me souviens très bien de cet incident. Paul m'avait appelée le soir-même : il était effrayé par la mauvaise foi des parents de cette fillette et se demandait ce qu'il pouvait faire. Je lui avais conseillé de consigner les faits par écrit et d'envoyer le rapport à l'I.E.N. pour l'informer.

En lisant cet article le 15 avril, je me demande naturellement si cette fillette est encore à l'école et si elle est mêlée au drame.

«...Reste que les témoignages qui accusent l'instituteur émanent de familles en grande difficulté. L'une a connu le suicide du père ces dernières semaines. L'autre rencontre régulièrement des problèmes de

surendettement...»

Quand on a huit ans, la mort de son père est une épreuve ! Il peut y avoir toutes sortes de réactions. Il faudrait aller voir du côté des éducateurs qui ont l'habitude de travailler avec des enfants très perturbés... Sans compter qu'un suicide n'est pas une mort ordinaire. Quels drames cache-t-il ?

«...Les gendarmes ont été surpris par l'incroyable désordre qui régnait chez l'instituteur... ou encore par l'absence de lit.»

Curieuses observations...

C'était la veille des vacances. Chez moi, il y a toujours eu du désordre les veilles de vacances ! J'ai organisé une fête, un voyage... il y a eu les bulletins à terminer, le journal... La fatigue commence à peser et petit à petit, le linge s'accumule ainsi que tout ce qui devrait être rangé et que je remets aux vacances proches... et l'idée d'un appartement «en ordre» est très relative.

«La réunion du Conseil municipal s'est terminée avec la motion suivante : "La commune de Zittersheim a perdu un être d'exception et s'indigne

unanimement de la méthode utilisée qui a poussé l'instituteur à mettre fin à ses jours... Elle s'investira avec acharnement pour connaître la vérité... Jusqu'à preuve du contraire, Paul Jacquin est innocent.»

Que ces paroles font du bien ! Les habitants de Zittersheim ont connu Paul toutes ces années, ils l'ont apprécié : j'admire leur cohérence et leur courage.

2.

«MARIANNE», semaine du 16 au 22 avril

Sans lien avec Zittersheim, cet hebdomadaire publie un article intitulé :

«**PSYCHOSE** : «On crie au pédophile pour régler ses comptes» Avec la meilleure conscience du monde, on accuse ses ennemis de pédophilie. Le pire, ça marche !»

Le journal décrit plusieurs cas où des personnes ont été accusées de pédophilie, puis blanchies. Les deux phrases du titre sont comme une réponse à mes interrogations sur le drame de Zittersheim.

3.

Mardi 17 avril, les parents d'élèves de Zittersheim sont convoqués au bistrot du village par Mme Simoncello, procureur de Saverne. Mercredi, toute la presse en parle...

«L'EST RÉPUBLICAIN» titre :

«Zittersheim entre doute et stupeur.

«La rencontre hier, entre le procureur de Saverne et les parents d'élèves de l'école... n'a pas permis d'ôter tous les doutes. Au contraire. "Les parents qui doutent encore ont commencé à réfléchir", a affirmé Mme Simoncello, procureur de la République.»

C'est elle qui le dit. Les parents, sortant de la salle, ne parlent plus aux journalistes.

Pourquoi ? Ont-ils eu des consignes ? Ont-ils subi des pressions ?

«La procureure a tenu à préciser qu'elle n'avait jamais parlé de pédophilie, ni de viol, ni de rapports sexuels : "Les enfants à côté de l'instituteur lui mettaient la main dans le pantalon" dit-elle.», toujours selon «L'Est-Républicain».

Pour moi, c'est le noeud du drame. Avidé d'informations, j'étudie chaque mot. Or, «les enfants», cela signifie bien plusieurs et l'imparfait de «mettaient» laisse penser que cela arrivait souvent.

A-t-elle les éléments qui lui permettent d'employer ce pluriel et cet imparfait, ou bien s'autorise-t-elle à les employer pour mieux justifier son action ?

Car si c'était, comme l'affirme le maire un peu plus loin, un enfant qui lui aurait mis la main dans le pantalon le 2 avril, et justement l'enfant dont le père s'est suicidé quelques semaines auparavant, la situation serait très différente ! Quelle pourrait être

la signification d'un tel geste, comment l'interpréter ? Cela pourrait être un appel de la part de cet enfant, ou un geste de détresse, ou une provocation... De toute façon, un tel geste demandait une autre solution que l'envoi des gendarmes !

Ce geste fait d'ailleurs penser à l'expérience citée par D. Cohn-Bendit dans un livre et dont la presse avait largement parlé en janvier dernier. Ces articles de presse ont-ils inspiré ceux qui ont questionné les enfants ?

En tous cas, le journal présente des éléments à charge et à décharge qui justifient le doute du titre.

«Le simple témoignage de deux enfants paraîtrait assez fragile dans un dossier aussi lourd.» conclut «L'Est-Républicain».

Ce 18 avril, il semble qu'on n'ait donc rien de plus solide pour enfoncer Paul.

4.

«LIBÉRATION», du mercredi 18 avril

«À ce stade de l'enquête, la magistrate fait état de deux témoignages et de deux écoliers victimes d'attouchements de la part de l'instituteur, qui "prenait la main des enfants et l'introduisait dans sa braguette", dit-elle.»

Le pluriel de «Libération» se limite ici à deux "témoins" et deux "victimes".

Décidément, ce pluriel me paraît louche : ou bien il y en a eu vraiment plusieurs, et après la mort de Paul, on l'aurait su très vite, ou bien, s'il a existé, c'est bien un geste unique observé un jour par un ou deux enfants...

Admettons qu'il y ait eu la main de Paul sur celle d'un enfant à la hauteur de son pantalon (ceinture, poche, braguette : ce n'est pas clair pour l'instant). Dans quel sens allaient ces mains ?

Et si c'était la main de Paul qui enlevait discrètement la main de l'enfant d'un endroit où elle n'avait rien à faire ??? Cette hypothèse a-t-elle été envisagée ?

«Vous imaginez bien qu'après la mort de leur instituteur, les enfants auront encore plus de mal à parler, affirme Madame Simoncello.»

Je m'étonne qu'une professionnelle dise une chose pareille ! Il me semble que c'est juste le contraire. Consciente de la fragilité de son dossier, ne prépare-t-elle pas tout simplement l'opinion à ne plus entendre d'autres témoignages ?

«Selon G. Brock, un "incident" se serait effectivement produit dans la classe le 2 avril, mais il n'y aurait jamais eu de geste du maître vers l'enfant. "Un enfant très nerveux, assis sur les genoux de Paul, lui a glissé la main sous la ceinture" affirme-t-il.

L'élue soutient également que l'instituteur aurait évoqué par la suite cet incident devant sa classe et s'en serait entretenu avec des parents.»

toujours selon «Libération»

Pour moi, l'incident semble plausible. Les enseignants et les éducateurs qui s'occupent d'enfants très perturbés le savent, même s'ils ne le crient pas sur les toits, que certains enfants peuvent avoir des comportements surprenants par rapport au corps ou à la sexualité.

Dans cette situation, comment aurais-je réagi ? Peut-être par une gifle, sous le coup de la frayeur ou de la surprise ? J'aurais sûrement été gênée ! Quelle angoisse de voir un tel geste mal compris, mal interprété par un témoin non-averti ou hostile ! Or, la gêne, l'angoisse sont des émotions qui se transmettent : les enfants les sentent même s'ils n'en comprennent pas l'origine. Le pire est que la victime d'un geste déplacé peut se sentir coupable, selon les psychologues.

Et si la victime, c'était l'instituteur ???

Jusqu'à hier, il (G. Brock) n'était pas le seul à s'interroger publiquement ! D'autres voix... ont fait état d'hostilités anciennes, quoique isolées parmi les villageois, à l'égard de Paul Jacquin. Elles auraient été ravivées par les faits qui se seraient produits le 2 avril...

Ces hostilités concernent-elles l'histoire de la chute de juin 2000 ? Le mot "anciennes" me fait plutôt penser à cette vieille histoire de salle de fêtes qui nous avait tellement surpris, il y a quelques années : nous rendant au spectacle de fin d'année, nous avons été étonnés qu'il n'ait pas lieu, comme l'année précédente, dans la salle des fêtes toute neuve du village, mais dans la petite cour de l'école, au vent et à la pluie. Paul nous expliqua une histoire de gérance tenue par un opposant au maire... Bref, être l'ami du maire impliquait de devoir se passer de salle de fête !

Ce gérant hostile à l'école a-t-il des enfants qui fréquentent l'école en 2001, lui ou des amis à lui ? Si oui, ces enfants sont-ils mêlés au drame ?

5.

«DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE» du 18 avril

«L'inspectrice de l'Éducation nationale s'est à son tour exprimée : "Il ne s'agit pas d'avoir des regrets..., pour nous, l'école, le respect de la parole de l'enfant est un devoir absolu".»

Ne confond-elle pas "respecter" et "croire" ? Ce faisant, elle ne rend même pas service aux enfants, car cette confusion leur fait porter un fardeau bien lourd. On a donc : d'un côté, la parole d'un enfant, de l'autre un instituteur si compétent que sa renommée lui amène des cas désespérés... et avec lesquels il réussit, d'après les parents d'élèves et les professeurs du collège.

Comment cette inspectrice a-t-elle donc raisonné ?

Sur la même page, les «Dernières Nouvelles d'Alsace» présentent une réaction de Ségolène

Royal, affligeante pour les enseignants, même si elle rappelle la présomption d'innocence accordée à toute personne avant d'être condamnée...

«Je fais confiance à la Justice et à l'Éducation nationale pour faire toute la lumière, dit-elle.»

Ce 18 avril, moi aussi, je fais encore confiance, du moins à la Justice. Tout me paraît assez clair, toute une série de "possibles" en tous les cas, puisque je n'ai pas encore les réponses que je me pose en lisant ces premiers articles. J'ai même la tentation de me présenter au juge pour l'informer des problèmes du point de vue de l'intérieur d'une classe ! Je doute seulement de la procureure qui manipule si visiblement les parents d'élèves, et aussi de l'Éducation nationale qui prend la circulaire «Royal-Allègre» de 1997 au pied de la lettre. Mais je crois encore, un peu naïvement sans doute, que le juge saura, lui, faire la part des choses et démêler tous ces fils qui se croisent si tragiquement le 12 avril !

6.

«LE MONDE», 19 avril

Sur une pleine page, «Le Monde» rappelle les faits et amorce une réflexion : il ajoute un article sur «l'enseignant adepte de la pédagogie Freinet, "dévoué corps et âme à l'école"», un article sur JAMAC, le collectif qui plaide pour une révision de la circulaire de 1997 (1), mais aussi un article sur le problème des interpellations. Car les gendarmes n'ont pas précisément respecté le règlement non plus ! D'après «Le Monde», ils ne devaient pas quitter l'interpellé des yeux. Je prends conscience d'un troisième "corps" impliqué dans ce drame, même s'il est évident que ces gendarmes ont fait preuve de gentillesse et d'humanité.

Éducation nationale, tribunal de Saverne et Gendarmerie sont donc sur la sellette ! C'est beaucoup, face à un instituteur !

À propos de la fameuse "loi du secret" citée par les journalistes de «Le Monde», (elle est citée également par Michel Arnould dans «L'Alsace» du 14 avril), il est tout de même curieux de voir comme cette loi émeut et comme elle est mal interprétée ! Mais «Le Monde» a au moins pris la précaution de la faire expliquer par un praticien :

«Notre pédagogie donne beaucoup la parole aux enfants. Il arrive qu'un élève exprime des faits très intimes. Nous demandons aux enfants de ne pas raconter à l'extérieur ce qu'ils entendent lors de ces séances», précise Yves Comte.

Évidemment chaque enfant peut raconter hors de l'école ce qui le concerne, lui. C'est donc une loi qui ressemble au secret professionnel. Sans cette «loi du secret», inutile de parler d'expression libre à l'école, grondait Fernand Oury !

Tous les journaux que j'ai lu entre le 15 et le 19 avril présentent d'abord les arguments à charge,

puis ceux du maire qui prend énergiquement la défense de Paul.

7. **«LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE»** du 20 avril donnent la parole à la

«maman d'un enfant présumé victime ... "Et s'il continuait à aller normalement à l'école jusqu'à jeudi dernier, c'est parce que je n'ai appris les faits que le jour même de l'interpellation, à 11 h. Jeudi matin, mon fils a été entendu par le psychologue sans que je le sache.»

Curieux témoignage !

Donc, un parent a estimé le danger suffisamment important pour en avertir l'I.A., mais pas la mère de la supposée victime ? Alors que tout le monde se connaît dans un si petit village où les enfants sont un peu sous la surveillance de tous quand les parents ne sont pas directement présents, alors que tout le monde sait où habite chacun ? L'objectif de cette dénonciation était-il de protéger les enfants ou de coincer l'instituteur ? Est-ce que cela a été vérifié ?

S'il s'était agi de mon enfant, j'aurais aimé être avertie tout de suite, au moindre doute !

Qui sont les parents accusateurs et quel lien ont-ils avec la mère de la victime présumée et avec Paul ?

Je me demande aussi quel a été le raisonnement du psychologue scolaire ? Tout enseignant sait qu'il faut l'autorisation écrite des parents pour faire examiner un enfant par le psychologue scolaire, ce qui est parfois contraignant, mais oblige à un dialogue qui peut être utile avec la famille.

Depuis quand ce psychologue avait-il connaissance d'un problème ? Qu'a-t-il fait pour le régler avant ce 12 avril ?

Enfin, a-t-on essayé de savoir ce qui se passait dans la classe en cette fin de trimestre ? Les amitiés, les disputes, les jalousies... Une classe est quelque chose de vivant, qui peut être traversée par des crises de toutes sortes. Certains gestes ou certaines paroles d'enfants, incompréhensibles à qui est extérieur, s'expliquent parfois par rapport à ce que les enfants vivent entre eux à certains moments.

8. **«MARIANNE»**, dans son numéro daté du 23 au 29 avril, consacre trois pages au drame. Le titre de l'article de Guy Konopnicki donne le ton :

«Pédophiles : peine de mort pour les suspects. La médiatisation excessive des dernières affaires a créé une véritable psychose. Entre la nécessaire vigilance et la protection due aux enfants, les dérives sont multiples. La chasse aux sorcières a commencé. Et la présomption d'innocence, est, elle, anéantie.»

L'article est dense et fait d'abord réfléchir à la situation générale. Puis il parle de Zittersheim. Trois remarques me paraissent nouvelles par rapport à tout ce que j'ai pu lire auparavant :

«- Le rectorat suivait la procédure et il avait envoyé une remplaçante. Quand on sait combien il peut être difficile de faire remplacer un enseignant malade ou en congé de formation, on s'étonne de cette hâte à pourvoir une classe pour les deux dernières heures du trimestre, lesquelles sont rarement consacrées au travail scolaire.

- Interpellé en classe, P. J. devenait forcément coupable, même s'il avait été, au bout de la procédure, mis hors de cause : comme d'autres, il n'aurait jamais pu reprendre son métier d'enseignant. Et l'on sait comment les "pointeurs" sont traités en prison, lorsqu'ils se retrouvent en détention provisoire...

- La lutte contre la pédophilie... se déroule dans un climat trouble, où il n'est pas certain que les délinquants soient les seuls pervers...»

Voilà donc tout ce que je rumine la veille de la rentrée de ces tristes vacances de Pâques. J'attends avec impatience que le juge termine son enquête, clame l'innocence de Paul, j'attends que quelqu'un s'excuse ou, au moins, regrette ou déplore...

Mais, début juin : coup de théâtre. Le juge convoque les parents d'élèves et leur présente des "preuves" de la culpabilité de Paul :

- un fichier d'images pornographiques aurait été trouvé dans un ordinateur

- une prostituée aurait dévoilé des propos intimes sur la sexualité de Paul

- deux autres enfants, anciens élèves se souviennent, l'un que Paul lui a posé la main sur le genou, l'autre sur l'épaule.

Les médias suivent...

L'affaire est apparemment close.

Je médite ces nouvelles...

... Les images trouvées sur l'ordinateur deux mois plus tard, alors que le 12 avril, les gendarmes qui ont examiné les ordinateurs de l'école n'avaient rien vu ! Et c'est justement ce mois de juin que Le Monde nous informe d'une histoire de «faux témoignages» par des policiers «qui avaient menti pour accuser les militants du DAL» ! Donc, il est permis de douter aussi de la parole d'hommes en uniformes !

... La prostituée ? Pourquoi son unique témoignage aurait-il plus de valeur que les nombreux témoignages de bonne moralité d'autres personnes qui ont connu Paul ? Ou alors, faudra-t-il «faire le trottoir» pour être cru ?

... Avoir touché les enfants ? Ce n'est pas encore un délit que je sache ! (Voir le texte envoyé à de nombreux journaux par une centaine de signataires de l'ICEM intitulé : «Je suis enseignant, éducateur, animateur, je touche des enfants et des enfants me touchent»)

Non, tout cela ne tient pas la route. Ma confiance dans le juge s'écroule aussi. Je comprends de moins en moins ce qui se passe au tribunal de Saverne.

Pourquoi ne considèrent-ils que ce qui peut être porté à charge de Paul ?

Pourquoi n'analysent-ils pas les erreurs commises par les fonctionnaires, que ce soient ceux de l'Éducation nationale, de la Gendarmerie ou de la Justice ? Des erreurs, nous en faisons tous un jour ou l'autre. L'accident, la tragédie ne naissent-ils pas justement au point de rencontre de plusieurs erreurs humaines ? Les fonctionnaires sont, comme tout le monde, faillibles...

Mais alors, le tribunal de Saverne peut-il être à la fois juge et partie ?

Pourquoi la presse a-t-elle accepté les conclusions du juge d'instruction sans manifester plus d'esprit critique que cela ? Pour les journalistes, la recherche d'une nouvelle à sensation est-elle plus importante que la recherche de la vérité, que le respect des lois ?

En tant qu'enseignante, mes valeurs sont différentes. Je me sens concernée au quotidien par la tragédie de Zittersheim. Je suis en même temps dedans et dehors. Et je ne peux pas accepter qu'on en reste à ce que le juge a présenté aux parents (et donc indirectement à l'opinion publique).

Ce serait nier toutes les valeurs que j'ai passé ma carrière à faire partager à mes élèves, des valeurs qui nous sont d'ailleurs recommandées par les Instructions Officielles : l'éducation à la citoyenneté, à la coopération, la sensibilisation aux droits de l'Homme, la reconnaissance de la dignité de la personne, etc.

Ce ne serait pas cohérent par rapport à ce que j'ai enseigné en Instruction civique sur les institutions de la France, sur les lois qui nous protègent tous et sont garantes de notre liberté, de nos personnes et de nos biens.

Ce ne serait pas cohérent par rapport à l'esprit critique que, à la suite de Freinet et d'Oury, j'ai essayé de développer dans mes classes où le «grand», c'est celui qui ose parler, qui ose critiquer la classe ou le maître pour le bien de tous. Dans nos classes, les enfants expérimentent que celui qui est critiqué ne perd pas la face pour autant, car nous sommes entre humains : on se parle, on confronte les points de vue, on progresse, on grandit... Tous ensemble.

...Ou alors, il faudra admettre qu'à l'école, on «boure la tête» aux enseignants et aux enfants avec de belles idées qui n'existent pas hors de l'école ! Serions-nous à ce point méprisés ?

Cela nous serait insupportable ! C'est pourquoi peut-être, nous tenons tant à ce qu'une justice équitable soit rendue à la mémoire de Paul, c'est pourquoi nous demandons qu'un tribunal examine sérieusement une autre hypothèse : celle de l'innocence de Paul, victime peut-être d'un malheureux concours de circonstances...

Car nous voulons encore croire que les institutions françaises fonctionnent dans le respect des droits de l'Homme !

.... Mais si elles fonctionnent mal, nous avons à retrousser nos manches pour rester cohérent avec notre travail dans la classe. Nous ne pouvons pas faire grand-chose pour les grands problèmes du monde. Mais agir et résister là où nous sommes, dans notre présent, cela nous est possible.

Avant, c'était la vie dans l'école...

Maintenant, c'est l'école dans la vie !

Marguerite BIALAS
septembre 2001

(1) - l'association JAMAC aide les enseignants accusés de violences sexuelles. Elle suit de nombreux dossiers et essaie de faire modifier la fameuse circulaire "Royal-Allègre" de 1997 qui oblige toute personne, en particuliers les enseignants, à dénoncer directement au Procureur de la République toute violence sexuelle, même soupçonnée. Elle précise que ce n'est pas à l'enseignant de vérifier, c'est au procureur de le faire. JAMAC:><http://www.multimania.com/assiamac/dec.htm><

Dans le Bas-Rhin, il vient de se créer, avec une centaine de personnes des divers horizons qui composaient les relations de Paul, une association "Paul Jacquin" pour la survie de sa mémoire, pour la manifestation de la vérité et pour favoriser une réflexion sur le thème de la parole des enfants. On peut en devenir membre sympathisant ou membre actif.

S'adresser à Marguerite Bialas,